

Gagnez votre pack Holyfat Brutal Salty Water

Règlement du jeu

Organisation

Le jeu "Gagnez les boissons Holyfat" ci-après dénommé "le Jeu" est organisé par la société :

TroisDix Résidence Galilée, Bâtiment C, Appartement C301 6 rue Hélène Nebout dite Chef Luc SAS au capital de 2000 € Siret 82533606800010 – RCS La Rochelle Le Jeu est organisé au travers d'une Vidéo Dédiée disponible sur <https://www.youtube.com/julienrabier> et démarre dès le moment où celle-ci est rendue publique.

Participations

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique disposant d'un accès internet, à l'exception des personnels de la société organisatrice, de ses fournisseurs et partenaires ainsi que les membres de leurs familles. Les mineurs doivent toutefois obtenir l'autorisation préalable de l'un des deux parents ou du tuteur légal pour participer.

N'est autorisée qu'une participation par personne physique. La création de multiples identités numériques afin de participer plusieurs fois et toute tentative de tricherie avérée entraînera la disqualification totale et sans appel du participant.

Toute participation ne respectant pas les modalités du présent règlement et autres consignes données dans les posts réseaux sociaux et vidéos dédiées ou soumise hors des dates limites sera invalidée.

Lots

- 1 pack découverte Brutal Salty Water Holyfat (3 sachets mangue, 3 sachets pomme verte, 3 sachets gingembre, 3 sachets menthe) + 1 bidon Holyfat

Modalités du Jeu

Pour remporter le pack de produits Holyfat les participants doivent se conformer aux instructions données dans la Vidéo Dédiée et reprises ci-dessous :

- Être abonné à la chaîne Youtube "Julien Rabier".
- Commenter la Vidéo Dédiée en écrivant "BRUTAL"

Les participations sont ouvertes jusqu'au dimanche 31 juillet 2022 23:59:59.

Désignation et annonce du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Une réponse sera alors apportée à son commentaire afin de l'avertir qu'il ou elle a gagné. Le gagnant dispose alors d'un délais de 7 jours pour répondre à ce commentaire afin que la société TroisDix puisse prendre contact avec lui par e-mail.

Passé ce délais le lot sera remis en jeu et un autre tirage au sort sera effectué. Cela jusqu'à validation d'un gagnant.

Remise des lots

Le lot sera envoyé à l'adresse postale indiquée par le gagnant à la société TroisDix ou remis en main propre si cela est possible.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot ne pourront être tenus pour responsables en cas de défaillance des services de livraison pour un lot non délivré à l'adresse indiquée par le gagnant.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot se réserve le droit de remplacer celui-ci par un autre de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Si, pour quelque raison que ce soit, la société TroisDix ou le fournisseur ne sont plus en mesure de fournir le lot, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Modification et annulation

À tout moment, la société TroisDix se réserve le droit de modifier le Jeu, de l'écourter, de le proroger ou de l'annuler sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Si cela est le cas, les participants en seront avertis par tout moyen approprié et plus particulièrement un commentaire sous la Vidéo Dédiée, la publication d'une nouvelle vidéo ou de posts sur ses réseaux sociaux.

Responsabilité de la Société Organisatrice

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, de la plateforme Youtube ou de problème d'accès à celle-ci entraînant l'impossibilité d'accéder au Jeu, d'y participer ou de prendre connaissance des résultats.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité d'échange avec le gagnant par courrier électronique ou téléphone pour une raison indépendante de sa volonté. Cela peut être par exemple en cas de panne du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur téléphonique, d'une adresse e-mail mal renseignée...

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de retard ou d'erreurs de livraison et de détérioration des lots par les services postaux. Dans ces cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable des dommages physiques et matériels provoqués par l'utilisation, bonne ou mauvaise, du lot ou qui surviendraient pendant le déplacement du gagnant pour en prendre possession.

Données personnelles

Les données personnelles qui pourraient être demandées sont destinées à la société organisatrice. Elles ne seront en aucun cas données à un tiers pour une autre raison que la remise des lots.

Divers

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Youtube ou tout autre réseau social tel que Facebook, Instagram... Le Jeu sera soumis à la loi française. Toute participation entraîne l'acceptation entière et complète du présent règlement et aucune réclamation ne pourra être déposée. Tout litige en

rapport au Jeu ou à l'interprétation de son règlement sera tranché souverainement et sans appel par TroisDix SAS.

[Version PDF téléchargeable](#)